Les aides du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS de Magny-les-Hameaux intervient auprès des habitants à travers des aides sociales légales et des aides sociales facultatives :



Les aides sociales facultatives

Qu'il s'agisse de dettes de cantine, de loyer, d'EDF, de frais d'obsèques, ou autres..), le Centre Communal d'Action Sociale est compétent pour apporter, à titre exceptionnel, sa contribution aux Magnycois en difficulté. Chaque mois, les demandes d'aides financières constituées par un travailleur social sont étudiées par le Conseil d'administration du CCAS.

- **Aides aux loisirs**

Le PAsseport Loisirs Magnycois

Votre enfant veut faire du sport, de la musique, apprendre une langue étrangère.... ? Le PAsseport Loisirs Magnycois est spécialement conçu pour les enfants et ados jusqu'à la 3e avec un quotient élargi.

- **Le maintien à domicile**

LES REPAS A DOMICILE

Les repas à domicile sont un service accessible à tout individu : jeunes et moins jeunes, autonomes ou non. Il n'est surtout pas restreint aux personnes de plus de 65 ans.

Ainsi, si vous ne pouvez pas vous mouvoir facilement de façon momentanée (accident, intervention chirurgicale...), vous y avez droit. Le tarif est fonction de vos revenus.

LA TÉLÉASSISTANCE

Elle permet aux personnes âgées d'être reliées en permanence (grâce à un appareil portatif) à une centrale d'écoute qui déclenche une intervention immédiate 24h/24. Ce service est payant selon les revenus et une participation est demandée pour l'installation.

Les aides sociales légales

Sur rendez-vous, le CCAS peut vous aider à compléter les demandes d'aides sociales légales telles que l'APA, l'Aide sociale à l'hébergement ou les dossiers MDPH. Les demandes de domiciliation peuvent être également instruites.

Liens utiles
Centre communal d'action sociale (CCAS)
Le Passeport Loisirs Magnycois (PALM)